FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ANCAMINE 2692 CURING AGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Numéro du produit 51872

UFI UFI: 1JY5-X0DF-J00A-9GVT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 51872

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Mentions de danger	H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
UFI	UFI: 1JY5-X0DF-J00A-9GVT
Contient	COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED, ALCOOL BENZYLIQUE, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE, 2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL, N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

2.3. Autres dangers

Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED **25 - < 50%**

Numéro CAS: 135108-88-2 Numéro CE: 603-894-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119983522-33-XXXX

Classification
Acute Tox. 3 - H301
Skin Corr. 1C - H314
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1 - H317
STOT RE 2 - H373
Aquatic Chronic 3 - H412

ALCOOL BENZYLIQUE **25 - < 50%**

Numéro CAS: 100-51-6 Numéro CE: 202-859-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H332
Eye Irrit. 2 - H319

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE **5 - < 10%**

Numéro CAS: 10563-26-5 Numéro CE: 234-147-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976331-37-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 3 - H311
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1 - H317

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL **5 - < 10%**

Numéro CAS: 90-72-2 Numéro CE: 202-013-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560597-27-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Skin Corr. 1C - H314
Eye Dam. 1 - H318

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE **0.1 - < 1%**

Numéro CAS: 13531-52-7 Numéro CE: 236-882-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120097861-45-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 2 - H310
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1B - H317

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. <NOTE TO PHYSCIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Inhalation	Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. <NOTE TO PHYSCIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques en poudre. Mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO3).)
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NOx). Aldéhydes. Acide nitrique (HNO3). Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Gaz ou vapeurs toxiques. Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter le contact avec les matières suivantes: Nitrites inorganiques. Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Stocker à l'écart des produits suivants: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Acide nitreux (HNO2) et agents nitrosants. Oxydants puissants. Bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED (CAS: 135108-88-2)

DNEL
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour

PNEC
eau douce; 0.015 mg/l
Sédiments (eau de mer); 1.5 mg/kg
Sédiments (eau douce); 15 mg/kg
eau de mer; 0.002 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 1.9 mg/l
Sol; 1.8 mg/kg

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

DNEL
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 110 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 22 mg/m³
Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.4 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 27 mg/m³
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour
Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour

PNEC
- eau douce; 1 mg/l
- eau de mer; 0.1 mg/l
- rejet intermittent; 2.3 mg/l
- Sol; 0.456 mg/kg p.c. /jour
- Sédiments (eau douce); 5.27 mg/kg p.c. /jour
- Sédiments (eau de mer); 0.527 mg/kg p.c. /jour
- Station d'épuration des eaux usées; 39 mg/l

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE (CAS: 10563-26-5)

DNEL

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.217 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.35 mg/kg/jour
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.125 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.125 mg/kg/jour
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.234 mg/m³

PNEC

Sédiments (eau douce); 45.3 mg/kg
eau de mer; 0.014 mg/l
Sédiments (eau de mer); 4.53 mg/kg
rejet intermittent; 0.43 mg/l
eau douce; 0.144 mg/l
Sol; 8.96 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 3.4 mg/l

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL (CAS: 90-72-2)

Commentaires sur les composants

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.53 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.1 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.15 mg/kg
Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.075 mg/kg
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 0.13 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.075 mg/kg
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.13 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.075 mg/kg

PNEC

Station d'épuration des eaux usées; 0.2 mg/l
eau douce; 0.046 mg/l
Sol; 0.025 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.026 mg/kg
Sédiments (eau douce); 0.262 mg/kg
eau de mer; 0.005 mg/l

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE (CAS: 13531-52-7)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.62 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.18 mg/kg

PNEC

- Eau; 0.144 mg/l
- eau de mer; 0.0144 mg/l
- rejet intermittent; 0.259 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.648 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0648 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 80 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Ne pas respirer les aérosols. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Il est recommandé de changer fréquemment.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 11
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	> 100°C

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 1.33 hPa @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.95 - 1.05 @ 21°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	220 mPa s @ 25°C 200 mm2/s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Peroxydes. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydes d'azote (NOx). Nitrites inorganiques. Nitrites inorganiques. Acide nitreux (HNO2) et agents nitrosants. Acides. Métaux actifs chimiquement. Oxydants. Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrites inorganiques. Oxydants puissants. Oxydants. Acide nitreux (HNO2) et agents nitrosants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Acide nitrique (HNO3). Ammoniac ou amines. Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Aldéhydes. Hydrocarbures. Fumée âcre ou vapeurs.
L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO3).)
Under certain conditions the substance can form nitrosamines. Nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL_{50} ATE: 300 - 2000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg) 332,82

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) DL_{50} ATE: > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2.872,5

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l) 3,0

Espèces Rat

Indications (CL_{50} inhalation) Nocif par inhalation.
CL_{50} ATE: > 3 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
tests in vitro Corrosif 1C Corrositex

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Aucune information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. NOAEL 15 mg/kg/jour, Orale, Rat Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation	Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations toxicologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Toxique en cas d'ingestion. DL_{50} 300 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	100,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Pas de données de test particulières disponibles.
ETA cutanée (mg/kg)	2.001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Pas de données de test particulières disponibles.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Corrosif pour la peau. > 1.01 - < 4 heure Skin Corr. 1C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Test de Ames: Négatif.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Risque présumé d’effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. NOAEL 15 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	1.620,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	1.620,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} 2000 mg/kg, Cutanée, Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2.001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} vapeurs mg/l)	11,0
Espèces	Rat
Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l)	4.178,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,0
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	4.178,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Légèrement irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	- Cobaye: OECD 406 Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 474

Cancérogénicité

Cancérogénicité	NOAEL 200 mg/kg/jour, Orale, Souris OECD 453 NOAEL > 400 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat OECD 451 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité - NOAEL 1072 mg/kg p.c. /jour, Inhalatoire, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	NOAEL 400 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

Inhalation	Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Nausées, vomissements. Diarrhée. Mal de tête. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience.
Contact cutané	Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Nocif en cas d'ingestion. DL_{50} 1200 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Toxique par contact avec la peau. DL_{50} 300 mg/kg, Cutanée, Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Nocif en cas d'ingestion.
ETA orale (mg/kg)	500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures. Corrosif pour la peau. > 1.01 - < 4 heures Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. OECD 406

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	654,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	654,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	187,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	187,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'information disponible.
Données sur l'animal	Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Mortel par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ALCOOL BENZYLIQUE

Écotoxicité	Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 heure: 63 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 heure: 15.4 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heure: 43.9 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE_{50}, 3 heure: 187 mg/l, Boues activées

ALCOOL BENZYLIQUE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 heures: 460 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
OECD 203
CL_{50}, 96 heure: 10 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 heures: 230 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI_{50}, 72 heures: 770 mg/l, Algues
NOEC, 72 heures: 310 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes CI_{50}, 49 heures: 2100 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 51 mg/l, Daphnia magna

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 heures: 175 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL_{50}, 96 heure: 718 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE_{50}, 72 heures: 84 mg/l, Desmodesmus subspicatus
OECD 201

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Toxicité aiguë - microorganismes	NOEC, 28 jour: 2 mg/l, Boues activées

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heures: > 220 - 460 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: 26.93 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heures: 460 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE_{20}, 30 minutes: 800 mg/l, Boues activées OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

ALCOOL BENZYLIQUE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 92 - 96%: 14 jours OECD 301C - Dégradation 95 - 97%: 21 jours OECD 301A

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

ALCOOL BENZYLIQUE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : Log Kow 1.10

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: <3

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: -1.67

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Mobilité Aucune information disponible.

ALCOOL BENZYLIQUE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 39 mN/m @ 20°C OECD 115

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ALCOOL BENZYLIQUE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

2,4,6-TRIS(DIMETHYLAMINOMETHYL)PHENOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

ALCOOL BENZYLIQUE

Autres effets néfastes Inconnu.

N-(2-AMINOETHYL)-1,3-PROPANEDIAMINE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

N° ONU (ADN) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE)

Nom d'expédition (IMDG) POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE)

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT COPOLYMER OF FORMALDEHYDE AND ANILINE, HYDROGENATED, N,N'-BIS(3-AMINOPROPYL)ETHYLENEDIAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	13-08-21
Numéro de version	2.000
Remplace la date	05-03-20
Numéro de FDS	51872

ANCAMINE 2692 CURING AGENT

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jacq Pattinson

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.